



Rejoindre

la fédération professionnelle

DRONE VALLEY

 (suite)

COMMENT ?

- L'adhésion à Drone Valley implique l'engagement de respecter
LES REGLES DE CONFIDENTIALITE, D'ETHIQUE ET DE BONNE CONDUITE
LA CHARTE DEONTOLOGIQUE POUR LES TELEPILOTES
(seront intégrés dans le règlement d'ordre intérieur validé par le comité d'accompagnement)
- Le logo de membre 2018, démontre votre adhésion aux valeurs de Drone Valley
- Pour adhérer à Drone Valley, vous devez en faire la demande au moyen du
formulaire adhésion. Celui-ci sera soumis à l'approbation du conseil d'administration
- L'adhésion prend effet après les 3 étapes suivantes :
 - l'acceptation de la candidature écrite par le C.A.
 - l'acceptation par le futur membre des termes de nos règles et charte (précitées)
 - après réception du paiement de la cotisation annuelle
- Le montant de la cotisation est fixée pour l'année et dépend du type d'adhésion
 - Membre adhérent 50,- €/an + 21% TVA
 - Membre effectif 150,- €/an + 21% TVA
 - Membre associé 350,- €/an + 21% TVA
 - Partenaire officiel collaboration win-win

Pour toute information complémentaire :
secretariat@drone-valley.com